**DEVENEZ ACTEURS·TRICES AVEC LA CFDT**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé une nouvelle instance, dénommée Comité Social Territorial (CST), née de la fusion des actuels Comités Techniques et des Comités d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Elle concerne les fonctionnaires et les contractuels des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). **Un CST est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.**

**Le 8 décembre 2022, vous voterez pour élire vos représentants du personnel au Comité Social Territorial de Mayenne Communauté et du CCAS.**

En tant qu’agent vous pouvez représenter vos collègues au sein de cette instance.

**Rejoignez-nous !**

La CFDT vous propose de constituer une liste de candidats sous son sigle. La CFDT est prête à vous accompagner.

les représentants du personnel élus sur un mandat de 4 ans donneront leur avis sur les réorganisations de service, les changements d’horaires, les plannings, les primes…

Vous souhaitez participer au dialogue social, à la concertation, améliorer vos conditions de travail…

**Avec la CFDT vous bénéficierez d’une formation, d’un accompagnement, d’un soutien.**

Redonner du sens et de la reconnaissance au travail des agents des fonctions publiques :

Sur l’organisation du travail par la concertation et la négociation locale,

Sur la sécurisation et l’amélioration des déroulements de carrière, et des parcours professionnels,

Sur la prévention (accidents du travail, maladie, mal être au travail, stress...) et sur l’amélioration des espaces de travail, (locaux, bureaux...)

Pour permettre l’accès à la formation pour tous…

**Contact CFDT**

CFDT INTERCO Mayenne Communauté et CCAS

07 75 27 32 88 intercocfdtmayenne@gmail.com

* ****